



Commission Régionale Féminine

SAISON 2021 / 2022

PROCÈS-VERBAL N°31

Réunion restreinte du mardi 22 février 2022

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COVID 19 : Communiqué sur les modalités de reports de match Protocole actualisé par la F.F.F. à compter du 16/02/2022

Le 20 août 2021, le COMEX de la F.F.F. a édité un protocole de reprise des compétitions précisant notamment les conditions de report des rencontres en cas de joueurs positifs COVID.

Pour reporter une rencontre, l'une des deux conditions suivantes doit être validée :

- **A partir de 4 nouveaux cas positifs de joueuses/ joueurs le jour du match,**
- **L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours**

Dans ce même protocole, il est précisé que « *Après étude des documents fournis, la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe. Précision : **la notion de groupe s'entend par les licenciés concernés par une rencontre officielle donnée. Il n'est pas étendu à l'ensemble des licenciés d'un club***

En application de ce protocole, il est procédé à une vérification des feuilles de match de l'équipe concernée pour s'assurer que les joueuses / joueurs, dont les tests positifs au Covid ont été transmis, sont bien membres de l'équipe concernées.

Précisions sur la vérification des tests (source : Hotline pandémie de la F.F.F.) :

Dans les protocoles de la F.F.F., il est bien stipulé que les personnes doivent présenter un QR code pour accéder aux ERP et pouvoir participer à nos manifestations.

Ce QR code est donc indispensable pour attester de la véracité de la situation de chaque individu, que ce soit pour accéder à un ERP ou justifier de sa positivité au virus.

Les documents présentés sans QR Code ne peuvent donc pas être pris en compte aussi bien lors des demandes de report de match que le jour du match pour participer à une rencontre.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – Seniors Féminine

Rappel calendrier des tours :

1/8^{èmes} de Finale : samedi 05 mars 2022 (entrée de VGA SAINT MAUR FF 1 – D2)

1/4 de Finale : samedi 16 avril 2022

1/2 Finales : samedi 07 mai 2022

Finale : samedi 11 juin 2022

CHAMPIONNAT REGIONAL – Seniors Féminine

Régional 1

23385267 PARIS CA 1 / RC SAINT DENIS 1 du 19/02/2022

La Commission,

Pris connaissance de la FMI, du rapport de l'arbitre officiel et du courriel de la Mairie de PARIS,

Considérant que le match n'a pas pu se dérouler en raison de la fermeture du complexe sportif Didot suite à un mouvement social,

Considérant le calendrier des 2 équipes,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de cette compétition,

Par ces motifs,

Reporte le match au **mercredi 23/03/2022 à 20h00**.

Possibilité de jouer avant avec l'accord des 2 clubs.

23385303 COSMO TAVERNY 1 / GPSO 92 ISSY 2 du 12/03/2022

La Commission,

Pris connaissance de la demande de COSMO TAVERNY pour avancer le coup d'envoi du match à 15h00 sur le terrain n°1 (pelouse) du Stade Jean Bouin à TAVERNY,

Pris connaissance du refus via Foot clubs de GPSO 92 ISSY,

Considérant que la demande de modification du COSMO TAVERNY est formulée dans les délais (au plus tard le mardi précédant la rencontre) et dans la plage horaires autorisées (14h30-18h00),

Par ces motifs,

Fixe le match à 15h00 sur le terrain n°1 (pelouse) du Stade Jean Bouin à TAVERNY.

Régional 3

Poule A

23384960 FLEURY 91 FC 3 / EVRY FC 1 du 12/02/2022

Reprise de dossier.

La Commission,

Après réception et lecture du rapport demandé à FLEURY 91 FC,

Considérant qu'à la 16^{ème} minute, l'arbitre a arrêté le match en raison d'un manque de luminosité consécutif à un défaut de fonctionnement de l'un des 4 mâts d'éclairage,

Considérant les dirigeants de FLEURY 91 FC ont informé l'arbitre qu'ils n'étaient pas en capacité de faire fonctionner l'éclairage,

Considérant que la rencontre a donc définitivement été arrêtée sur le score de 1 à 0 pour FLEURY 91 FC,

Considérant que conformément aux articles 39.4 et 40.2, le défaut de remise en état de l'équipement par le club recevant, a pour conséquence la perte du match par erreur administrative pour celui-ci,

Par ces motifs,

. donne match perdu au FLEURY 91 FC pour erreur administrative, pour en attribuer le gain à EVRY FC.

FLEURY 91 FC: 0 point – 0 but.

EVRY FC: 3 points – 0 but.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – U18F**Rappel calendrier des tours :**1/8^{èmes} de Finale : samedi 26 mars 2022

1/4 de Finale : samedi 16 avril 2022

1/2 Finales : samedi 07 mai 2022

Finale : samedi 11 juin 2022

1/6^{ème} de finale :**24340251 PARIS CA 1 / RUEIL MALMAISON FC 1 du 19/02/2022**

La Commission,

Pris connaissance de la FMI et du courriel de la Mairie de PARIS,

Considérant que le match n'a pas pu se dérouler en raison de la fermeture du complexe sportif Didot suite à un mouvement social,

Considérant que le prochain tour est prévu le samedi 26/03/2022,

Considérant le calendrier des 2 équipes,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de cette Coupe,

Par ces motifs,

Reporte et inverse le match au samedi 05/03/2022 sur les installations de RUEIL MALMAISON FC.

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F – PHASE 2**Niveau 3****Poule A****23387524 SOLITAIRES PARIS EST 1 / SEVRES FC 92 du 05/02/2022**

La Commission reste toujours dans l'attente de la réception de la part de SOLITAIRES PARIS EST des documents ci-dessous suite à la demande lors de la réunion du 15/02/2022 :

1. Un rapport sur les conditions dans lesquelles s'est déroulée la rencontre (formalité d'avant et d'après match, non utilisation de la FMI, désignation d'un arbitre, déroulement de la rencontre),
2. De faire parvenir la feuille de match papier utilisée (2^{ème} et dernier rappel).

Poule B**23387453 – GRIGNY U.S. 1 / U.S.O. ATHIS MONS 1 du 08/01/2022**La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 16/02/2022 et reporte le match au samedi **26/03/2022**

Possibilité de jouer avant avec l'accord des 2 clubs.

Poule C**23387433 BEZONS U.S.O. 1 / BOURG LA REINE A.S. 1 du 12/03/2022**

Rappel :

La Commission reste dans l'attente de la proposition d'un terrain de repli situé en dehors de la ville de BEZONS, accompagné de l'attestation du propriétaire du terrain, pour sa réunion du 08/03/2022 au plus tard, pour le match ci-dessous (décision C.R.D. du 19/01/2022 ayant infligé une suspension de terrain de 1 match ferme à l'équipe U18F de BEZONS U.S.O. à compter du 21/02/2022).

23387407 VERSAILLES FC 1 / CARRIERES SUR SEINE US 1 du 26/02/2022

La Commission,

Pris connaissance de l'accord des 2 clubs pour reporter le match au samedi 26/03/2022,

Considérant que les 2 équipes sont éliminées de la Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf,

Par ces motifs,

Donne son accord.

Poule E**24225790 VILLEMOMBLE SPORTS / PUC 1 reporté au 26/02/2022**

La Commission,

Pris connaissance des différentes demandes des 2 clubs et de l'accord des 2 clubs pour reporter le match au 23/04/2022,

Considérant que les 2 équipes sont éliminées de la Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf,
Considérant toutefois qu'une date est disponible avant la date proposée et hors vacances scolaires,
Par ces motifs,
Donne son accord pour un report mais fixe le match le samedi 26/03/2022

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F – phase 2**Niveau 2****Poule A**

23386659 FFA 77 1 / VGA ST MAUR FF 1 reporté du 26/02/2022

Ce match se jouera le mercredi 09/03/2022 à 18h30

Accord des 2 clubs et de la Commission.

Poule B

23386711 SAINT BRICE FC 1/ TRAPPES ES 1 du 26/02/2022

La Commission,

Pris connaissance de l'accord des 2 clubs pour reporter le match au samedi 26/03/2022,

Considérant que les 2 équipes sont éliminées de la Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf,

Par ces motifs,

Donne son accord.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – U15F**Rappel calendrier des tours :**

1/8^{èmes} de Finale : samedi 26 mars 2022

1/4 de Finale : samedi 16 avril 2022

1/2 Finales : samedi 07 mai 2022

Finale : samedi 11 juin 2022